

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 25 novembre 2006.

Présences : Pilate Jean, Cazier Michel, Noël Alain, Gossiaux Michel, Dupont Alexandre, Collard Jean-Pierre, Magos Patrick, Schallenbergh Freddy, Bontemps Christian, Paternoster Jean-Paul, Marcq Roland, Detaille Eric, Depouille Christophe, Marcelis Willy, Detongre Guy, Lefebvre Josette, Coolens Albert, Gerckens Jean-François, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Laixhay Albert, Dath Patrick.

La réunion débute à 9h00 précises.

1. Candidatures.

Le président signale que la fédération de Liège a présenté la candidature de Monsieur Jean-François GERCKENS en tant que délégué CCPC en remplacement de Monsieur Victor COEME et que la fédération de Luxembourg souhaite le remplacement de Monsieur MORELLE par Monsieur Albert COOLENS. Après avoir présenté les candidats, il demande donc à ces deux personnes présentes, conformément à notre ROI, de bien vouloir quitter la salle pour permettre au CCPC de voter.

Le président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Christian MORELLE, lettre qui fait quelque peu l'éloge du professionnalisme et de la disponibilité du bureau. Aucune objection n'est formulée et la candidature des deux nouveaux délégués est acceptée. Le CCPC est satisfait de noter qu'un international s'investisse pour sa fédération dans les structures officielles.

Le président donne encore quelques mots d'explication sur le fonctionnement au niveau de la MPW (vaisselle, etc.)

2. Approbation du PV de la réunion du CCPC du 17 juin 2006.

Aucune remarque n'est faite et le pv est signé par tous les délégués présents.

Le président signale qu'il a omis, à l'entame de la réunion, de signaler un point à rajouter dans les divers et relatif à une mise à jour de notre ROI.

3. Approbation des PV du BCFC des 25 août et 21 octobre 2006.

Il n'y a pas de remarque particulière quant au PV du 25 août.

Le PV du 21/10 contient une mise au point quant au calcul des points de la demi-finale des CB.

Remarque :

Tournoi des 4 nations (Espoirs) : le CCPC rappelle qu'il a souhaité lors de la réunion du BCFC, que le nombre de pêcheurs composant l'équipe soit limité à 6 au lieu de 8. Le coach des jeunes, Y. Weerts, a fait parvenir une proposition pour le prochain tournoi, basée sur 8 pêcheurs, et qui ne tient donc pas compte de ce qui a été dit. Si tel est le cas, le CCPC ne sera pas en mesure d'assumer sa contribution. Un courrier lui sera adressé dans ce sens. Le CCPC précise encore qu'il représente 30 % des effectifs nationaux totaux et qu'on lui demande d'intervenir à concurrence de 50 % des frais du coach et du délégué.

4. Secrétariat du BCFC.

Le secrétariat du BCFC est en principe assuré par un membre du CCCV. Il se fait que depuis quelques temps, le CCCV ne parvient plus à trouver un candidat efficace et stable,

malgré les recherches. Selon les informations du président, il semblerait que le CCCV ait trouvé un candidat. Le CCPC convient dès lors de laisser le secrétariat du BCFC au CCCV.

5. Courrier de Monsieur Cyrille LEBRETON.

Le président donne lecture de la lettre de Monsieur LEBRETON, qui fait état des risques liés à la pratique de la pêche en dessous de lignes à haute tension.

En tant que président du CCPC, Jean Pilate regrette que le système de numéros " blancs " ne soit pas appliqué systématiquement dans tous les concours, ce qui permettrait de résoudre ce genre de problèmes. D'autres situations problématiques ont trouvé une solution par l'application de cette mesure (nids de guêpes par exemple). Le président insiste donc pour qu'une attention particulière soit portée à ces problèmes, par ailleurs prévus par le règlement.

6. Championnats de Belgique 2006 : Rapport d'I. Vanhoudt et commentaires CCPC.

Le secrétaire distribue à chacun une copie du rapport et signale que le document n'a pas été traduit vu que les commentaires sont déjà repris dans le pv du BCFC. Le président demande à l'assemblée si des remarques supplémentaires sont à acter.

- Moulinet : il est rappelé qu'aucune dérogation n'est accordée en région flamande pour des concours dont la durée excède trois heures.

- Interclubs : le président regrette les dégradations survenues à un véhicule pour y voler le matériel et l'information trop tardive (et dont le CCPC n'a eu connaissance qu'accidentellement) sur la modification du parcours.

Monsieur Magos demande ce qu'il en est du paiement d'une taxe de 50 EUR en région flamande pour l'organisation d'un concours. Monsieur Paternoster précise que cette taxe s'élève en réalité à 60 EUR et est prélevée par les services du " Zeekanaal " (correspondant au MET en région wallonne), mais qu'elle n'est due qu'une fois par demande, même si la demande porte sur plusieurs organisations, avec un maximum de deux demandes par année. Monsieur Paternoster signale encore qu'il est regrettable que les sociétés qui vont s'entraîner sur le parcours, bloquent d'une part une longueur de parcours qui n'est pas adaptée à leurs besoins, empêchant ainsi les autres sociétés de s'y entraîner, et d'autre part, qu'elles ne prennent pas plus de mesures pour respecter la propreté des parcours. Le responsable de fédération de la société en cause, à qui les cartons d'emplacement sont remis, se charge d'intervenir.

- Individuel : ½ finale.

Remarque : le président trouve dommage que deux fédérations francophones se soient désistées, permettant ainsi de redistribuer 13 places, dont 4 seulement reviennent en finalité à des pêcheurs francophones.

Jean-Paul Paternoster distribue un exemplaire des palmarès à ceux qui le souhaitent.

7. Candidatures pour l'organisation des championnats 2007.

a) Il semble que certains sponsors frappent à la porte pour les championnats 2007. Toutefois, il apparaît que le bilan 2006, même en l'absence de sponsor, se solde de manière positive. Après avoir prélevé toutes les sommes nécessaires pour la remise des prix et payé les coupes et tous les frais, il demeure un petit solde de l'ordre de 2 à 300 euros.

b) En 2007, le CCPC doit organiser :

- Handipêche : 19 mai Fédération de la Senne

- Carpe : 25, 26 et 27 mai

- Feeder : 2 septembre E.H.C. à Hensies-Pommeroeul.

- Interclub : 16 septembre Liège Comp. (Canal Albert)

- ½ finale : 23 septembre Est Comp. (Canal Albert)

Au niveau " carnassiers ", aucune date n'est encore définie.

Autres championnats : match : organisation CCCV le 21 juillet
- DVJE : organisation CCCV le 26 août
- Finale : organisation CCCV le 30 septembre

L'attention est attirée sur le fait que les canevas d'organisation doivent être rentrés pour le 30 janvier.

8. Situation de la section " Carnassiers " : rapport de Monsieur Depouille.

La situation évolue positivement, même s'il a fallu faire face et régler quelques situations ambiguës. Monsieur Depouille signale qu'il a également pu compter sur la compréhension de certains membres de cette section qui ont préféré aplanir certains problèmes plutôt que de les envenimer. Le souhait est toutefois d'être beaucoup plus rigoureux et respectueux des règlements dès l'année prochaine. Monsieur Depouille relate aussi le dernier épisode mettant en cause les pêcheurs " champions de Belgique " et alimentant la controverse au sujet de l'éthique " carnassier ". Même si rien dans les règlements, en tout état de cause, ne peut empêcher un quelconque pêcheur, en dehors des compétitions, d'emporter son poisson pour sa consommation, certains trouvent le comportement un peu révoltant de la part de champions. La remise des prix de 2006 se fera en principe le 9 décembre et certains sponsors se sont manifestés pour laisser savoir qu'il était hors de question de remettre un lot à ces personnes, vu leur comportement anti-sportif. Il faudra donc essayer d'aplanir les choses, puisque les choses se répètent et que cela fait deux années que des problèmes surgissent avec la même équipe. Hormis ces faits, le bilan général est bon et certains signes montrent que l'avenir se présente bien.

Le président remercie Monsieur Depouille pour son investissement malgré les différents problèmes auxquels il a fallu faire face. L'important est que la section soit mise sur rails. En matière de sponsoring, il semblerait que W. Vandeveldt aurait signé un contrat de 5 ans. Si tel est le cas, il faudrait conclure que ce contrat est valable, non pas au niveau national puisque W. VdV n'est pas mandaté et n'a pas le pouvoir d'engager le BCFC, mais uniquement pour la région flamande. Cette situation ne peut évidemment pas porter préjudice à un candidat-sponsor éventuel au niveau national. Le président demande au responsable de ne pas oublier de fixer les 4 dates de sélection.

9. Internationaux.

Le moniteur commente le déroulement de certaines rencontres. Au niveau des résultats, ils sont connus et n'appellent pas beaucoup de commentaires supplémentaires. Il signale également que, lors de la cérémonie d'ouverture des " Mondiaux " de la pêche, la délégation belge n'était pas du tout présentable par rapport aux autres nations, même les petites. En ce qui concerne les résultats, ils sont meilleurs que ce qu'il n'y paraît si l'on tient compte du tirage au sort tout à fait désavantageux des concurrents belges. Le moniteur s'inquiète aussi de ne pas avoir noté la moindre ligne dans la revue " Le Pêcheur Belge " et demande au président de la FSPFB si une raison particulière a empêché cela. Monsieur Bontemps répond qu'à partir du moment où nous communiquons l'information, elle est en principe répercutée.

Une parenthèse est ouverte relativement au soutien apporté par la FSPFB à la pêche au coup et qui se révèle inadéquat. Monsieur Bontemps signale que toutes les branches de la FSPFB qui font de la compétition, sont susceptibles de bénéficier de sommes d'argent, à partir du moment où la fédération sportive en reçoit. Le problème est qu'aujourd'hui, la pêche n'est pas reconnue comme sport de haut niveau et, qu'en conséquence, l'enveloppe budgétaire dont la FSPFB bénéficie est utilisée à concurrence de 95 % pour les frais de personnel et ne peut être utilisée à d'autres fins. Chaque année, le FSPFB doit rendre compte au ministère de l'utilisation de ces fonds. Le nouveau décret sera applicable en janvier 2008 et la demande de reconnaissance de la FSPFB sera introduite dans le courant de 2007 : c'est de cela que va dépendre l'avenir de la FSPFB.

Dès 2007 et pour répondre à la demande de l'ADEPS, chaque fédération devra fournir à

la FSPFB une liste des membres avec dates de naissances. Dès l'année prochaine, les fédérations qui ne rentreront pas ces listes avec les dates de naissances des membres ne sauront plus être reconnues par la FSPFB.

Selon C. Bontemps, le risque, si la FSPFB devait disparaître par défaut de reconnaissance par l'adeps, est que la compétition disparaîtrait en même temps. Monsieur Bontemps admet être conscient des difficultés supplémentaires engendrées par cette administration supplémentaire, mais il ne maîtrise évidemment pas le phénomène. De plus, il n'a plus de soutien au sein de la FSPFB, car celle-ci est composée de présidents de fédération qui eux-mêmes travaillent pour leur propre fédération et la FSPFB, ils la laissent tomber. De l'avis de certains membres du CCPC, cela ne représente pas un coup d'arrêt et d'autres solutions existent.

Monsieur Marcq pose une question supplémentaire, en matière de frais et de subsides, la FSPFB ne peut-elle intervenir dans les frais et prendre en charge le défraiement kilométrique, par exemple, des personnes qui travaillent comme collaborateurs de la FSPFB, en lieu et place de ceux attitrés, de manière à soulager financièrement le CCPC ? Monsieur Bontemps répond que les notes de frais éligibles ont toujours été honorées. Monsieur Marcq indique qu'il ne souhaite pas une réponse immédiate, claire et directe, mais qu'il souhaite simplement poser de cette manière les bases d'une réflexion au sein de la FSPFB.

Enfin, Monsieur Marcq signale qu'il a été mandaté par le CCPC, en même temps que le secrétaire, pour faire partie de la commission technique de la FSPFB, mais qu'il n'a pas été convoqué, ni invité, au dernier conseil d'administration, dont il a appris la tenue par hasard quelques jours avant sa date. Dans le même ordre d'idées, il espère que les réunions de la commission technique ne seront pas programmées une semaine avant leur date. Monsieur Bontemps répond que si Monsieur Marcq entend poser sa candidature comme administrateur de la FSPFB en tant que représentant du CCPC, cela doit se faire par écrit mais ne pose pas de problème. C'est d'ailleurs maintenant qu'il faut le faire car seule l'A.G. est autorisée à désigner des administrateurs.

En ce qui concerne la date du 11 novembre, dont le choix n'était pas judicieux, elle a été fixée en début d'année et personne n'a réagi. ... Encore fallait-il que tout le monde le sache !

En conclusion, il est acté qu'il est dommage que le CCPC, au travers de son président, du secrétaire, et du bureau en général, ne soit pas aidé par la FSPFB. Monsieur Bontemps redit encore une fois que si, à partir de 2008, la pêche est reconnue comme sport de haut niveau, la FSPFB disposera de fonds permettant une intervention adéquate à ce niveau.

Monsieur JP Collard tient à remercier la FSPFB qui a finalement débloqué une intervention de 500 EUR pour l'équipe qualifiée pour le CM des clubs.

Monsieur Detaille fait rapport sur le premier C.B. Carpe qu'il a organisé. Il souligne et déplore le comportement de certains concurrents, comportement nuisible à l'image de marque du pêcheur " carpiste " en particulier et des pêcheurs en général, et inacceptable. En l'occurrence, il s'agit de concurrents manifestement sous l'influence de l'alcool et dont le comportement était agressif. L'assemblée fait remarquer que la consommation excessive d'alcool est proscrite non seulement par le règlement applicable au CB proprement dit, mais également par le règlement des compétitions et par l'adeps. Il faudra donc, à l'avenir, attirer l'attention des participants sur ce point et Monsieur Detaille, avec l'appui du CCPC, se propose d'être tout à fait intransigeant sur ce point. Une équipe a abandonné et est donc suspendue pour une période de deux années.

10. Organisation de l'hameçon d'Or et de cristal 2006.

Le président signale que certains lui ont déjà téléphoné et demandé comment la cérémonie était envisagée en 2007. Il souhaite, pour autant que les fédérations soient d'accord, que cette cérémonie puisse être reconduite, dans le même esprit et dans les mêmes conditions. La FSPFB aurait souhaité que cela se fasse avec les autres disciplines, mais le souhait du CCPC est que l'hameçon d'or reste la propriété du CCPC et plus

particulièrement de la pêche au coup.

Monsieur Bontemps estime toutefois qu'il serait positif qu'un même type de manifestation puisse se tenir avec toutes les disciplines de compétition, à condition que la FSPFB puisse budgéter une telle activité. Il faut savoir que l'organisation 2006 (HO 2005) a coûté plus ou moins 3.850 EUR. Ce chiffre n'effraie pas Monsieur Bontemps qui recherche par ailleurs un sponsor à ce sujet.

Après discussion, les membres du CCPC souhaitent que l'HO 2006 soit reconduit comme l'édition précédente.

11. Rentrée des dates de concours 2007.

Le président précise que les fédérations qui souhaitent que les demandes d'autorisation paraissent dans les revues doivent être rentrées avant le dix du mois qui précède le mois de parution du numéro du PB, soit actuellement avant le 10 décembre pour le numéro de janvier.

Attention que pour la parution dans le calendrier national et au " Hengelblad ", la demande doit parvenir au moins trois mois avant la date.

Monsieur Marcq demande comment est établie la procédure pour la publication du calendrier au PB, vu le nombre d'erreurs éditées.

En principe, le président envoie par mail la liste des concours au PB. A partir de là, le contrôle échappe au CCPC et il ne serait vraiment pas superflu qu'un examen minutieux soit opéré avant publication. Monsieur Bontemps se charge de faire le nécessaire pour qu'une vérification intervienne.

Le moniteur communique les dates importantes pour 2007, dates qui doivent encore être entérinées par le BCFC lors de sa prochaine réunion :

Sélections : 5 et 6 mai Blier (Erezée)
14 et 15 juillet
13 et 14 octobre

Présélections : 4 et 11 novembre (NDLR : jour férié mais qui peut être réservé à la pratique de la pêche)

Coupe de la Cté européenne : 16 au 21 mai Italie
C.E. : 17 au 25 juin Italie
C.M. : 2 au 10 septembre Hongrie

La Belgique ne participera donc pas, faute de moyens, ni au Portugal-Belgique, ni au " 6 nations ". Le moniteur craint que bientôt, la Belgique ne se retrouve à la hauteur du Luxembourg et de la Hollande.

Attention, les élections sont fixées au 13 mai 2007.

La fédération du Luxembourg déplore un peu qu'une manche de sélection des internationaux se déroule sur le site de Blier, alors que cette société refuse de s'affilier. Le moniteur s'engage à intervenir auprès du responsable local pour tenter de remédier au problème. Les arguments ne manquent pas pour convaincre les gérants de l'utilité d'affilier leurs membres sans pour autant imposer trop de contraintes.

12. Situation comptable des fédérations.

Le trésorier note qu'un certain nombre de fédérations ont mis un point d'honneur à rentrer leurs listings dans les temps, ont acquitté le paiement des acomptes dans les délais fixés, et ont, en outre, payé le solde de l'année en cours. C'est un point positif que le trésorier souhaiterait voir appliqué à toutes les fédérations affiliées dès 2007, de manière à pouvoir clôturer les comptes dans l'exercice en cours et obtenir une situation comptable exacte au 31 décembre.

Le président remercie le trésorier et les fédérations pour l'effort fait.

13. Divers.

a) Le point 4 du R.O.I. précise que le comité du CCPC est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un responsable handicapé. En fait, le responsable handicapé n'est pas membre du bureau, mais membre du CCPC comme tous les délégués des fédérations. Il convient d'adapter notre R.O.I. et d'ajouter à ces membres un responsable " carpiste ", un responsable " carnassier ", et un responsable " listings " nommés par les fédérations. Cette précision est nécessaire étant donné que ces divers responsables ne doivent pas nécessairement être délégués de fédérations. Tel était le cas d'Herman ANDRE, notre ancien trésorier, qui n'était pas délégué de fédération. La précision est également importante notamment en cas de vote au sein du CCPC.

b) Monsieur Detongre demande quelle a été la réaction de la FSPFB par rapport à la lettre envoyée par le secrétaire. Le secrétaire répond que la seule réaction a été très discrète et consistait en l'envoi d'un mail de réponse par le président de la FSPFB informant que la lettre ne serait pas diffusée, mais qu'il prenait bonne note de la dégradation des relations entre la FSPFB et le CCPC. Ceci est confirmé par C. Bontemps qui précise également qu'il ne lui revient pas d'analyser seul le contenu de la lettre et que d'autres personnes responsables au sein de la FSPFB ont peut-être aussi des éléments à apporter dans la réponse qui sera adressée.

Monsieur Bontemps quitte ensuite la salle.

c) En ce qui concerne la prochaine réunion du BCFC, E. Pinoy avait insisté pour que la date soit fixée au 13 janvier 2007. Il demande maintenant de déplacer la date. A l'examen de l'agenda et après discussion, la seule date qui se dégage encore est le 3 février.

d) Le secrétaire demande ce qu'il y a lieu de commander comme timbres. Le trésorier informera par mail de ce qui sera nécessaire.

e) Il est revenu à nouveau sur l'envoi de la lettre ouverte à la FSPFB. S'il est vrai qu'en 2005, l'effet d'annonce d'un effort vers la compétition et les compétiteurs avait été un argument en faveur de la promotion du PB au sein de la compétition, le CCPC doit bien reconnaître assez unanimement qu'aujourd'hui, il aurait bien du mal à soutenir cette thèse.

En outre, de l'avis de la majorité, l'obligation de produire des listings mentionnant les données précises (dates de naissance par exemple) de chaque membre sera un résultat bien difficile à atteindre et qui risque d'en décourager plus d'un.

f) Monsieur Detongre demande où en est le dossier relatif à l'incident survenu lors du C.B au canal Albert. Il semble que la FSPFB a dû demander la réouverture du dossier auprès de l'avocat puisque le dossier était classé sans suite .. le nom du bateau n'étant pas connu. Toute information complémentaire devrait pouvoir être obtenue auprès de la FSPFB.

g) Madame Josette LEFEBVRE informe l'assemblée qu'elle cherche à contracter une assurance couvrant les membres des sociétés et les manifestations officielles organisées par sa fédération. Elle attend les propositions financières et communiquera les résultats de ses investigations au CCPC.

h) Le CCPC marque son accord pour introduire la candidature de R. Marcq comme administrateur de la FSPFB.

La réunion est levée à 13h20.